

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 6 mars 2017, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Sébastien Dubé Hervé Dubé
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

Était absente :

Madame la conseillère	Pâquerette Thériault
-----------------------	----------------------

tous formant quorum.

La trésorière-adjointe, madame Nadia Bérubé, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.03.046  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.03.047  
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 février 2017, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**17.03.048  
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de février 2017 s'élevant à 186 650,01 \$, et des comptes courants s'élevant à 74 007,81 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 260 657,82 \$.

**17.03.049  
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de février 2017.

ADM-17-02-003  
V-17-02-003  
L-17-02-003  
SI-17-02-003

**17.03.050**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de mars 2017.

ADM-17-03-001

V-17-03-001

L-17-03-001

SI-17-03-001

**17.03.051**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La trésorière-adjointe, madame Nadia Bérubé, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de février 2017.

**ADMINISTRATION**

**17.03.052**

**TRAVAUX RÉALISÉS PAR HYDRO QUÉBEC POUR L'IMPLANTATION DU FUTUR CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité avait fait une demande à Hydro-Québec en 2016 pour le déplacement de poteaux en raison de l'emplacement du futur centre multifonctionnel et municipal ;

**ATTENDU QU'**Hydro Québec a fait parvenir une évaluation sommaire des coûts à la Municipalité et qu'il est impératif de l'accepter afin de ne pas retarder les travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte l'évaluation sommaire des coûts soumise le 10 février 2017 (no. de référence : DCL-22020488) pour un montant de 18 574,38 \$, plus les taxes applicables, afin de déplacer deux poteaux, installer trois ancrages, enlever un ancrage, et déplacer un transformateur ainsi qu'un luminaire de rue. La somme sera prélevée à même la subvention du PIQM ou du PIC 150.

**17.03.053**

**OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU RÉSERVOIR D'EMMAGASINEMENT D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le site électronique d'appels d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec pour la construction du futur réservoir d'emménagement d'eau potable ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu neuf soumissions conformes :

<b>Action Progex inc.</b>	<b>1 640 113,20 \$</b>
Coffrage Provincial inc.	1 645 408,37 \$
Les Constructions Binet inc.	1 686 771,78 \$
Entreprises G.N.P. Inc.	1 693 940,36 \$
Excavations Bourgoin & Dickner	1 715 323,53 \$
Construction B.M.L, division de Sintra inc.	1 760 472,29 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	1 857 996,00 \$
Lafontaine Leclerc inc.	1 884 440,25 \$
Ross And Anglin ltée	2 345 400,32 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité octroie le contrat de construction du futur réservoir d'emmagasinement d'eau potable, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Action Projex inc., pour un montant de 1 640 113,20 \$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec et conditionnellement à l'obtention du Certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

**17.03.054**

**INTERDICTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** certains citoyens font entrer leurs animaux domestiques dans les bâtiments municipaux ;

**ATTENDU QUE** ce conseil juge que des animaux domestiques, même en laisse, peuvent représenter une source de nuisance et peuvent même être dangereux ;

**ATTENDU QUE** le règlement sur les animaux légifère en partie cette problématique mais sous certaines conditions seulement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité que ce conseil interdise les animaux domestiques en tout temps, dans tous les bâtiments municipaux, à l'exception du garage municipal, dans le cas de la détention d'un animal dans la cage destinée à cette fin seulement.

**17.03.055**

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervé Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera, à une séance ultérieure, un règlement de taxation portant sur des travaux dans des cours d'eau qui ont eu lieu en 2016.

**17.03.056**

**PUBLICITÉ HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité achète une publicité, format carte d'affaires, dans le journal Info Dimanche, dans sa parution d'avril 2017, au coût de 95 \$, plus les taxes applicables, afin de rendre hommage à madame Suzanne Roy, pour son implication bénévole dans la Municipalité de Saint-Épiphanie.

**17.03.057**

**EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN**

**ATTENDU QUE** madame Cindy René a signifié à la Municipalité sa décision de démissionner de son poste de préposée à l'entretien ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a offert le poste à madame Sara Anderson qui avait également passé une bonne entrevue d'embauche en 2016 ;

**ATTENDU QUE** madame Sara Anderson est disponible et est intéressée occuper ce poste ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Cindy René et de

procéder à l'embauche de madame Sara Anderson, à titre de préposée à l'entretien, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

**17.03.058**  
**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder aux transferts budgétaires suivants :

**1 406 \$**

Des comptes no. 02-46000-529 (395 \$)- entretien des cours d'eau (Hygiène du milieu) et no. 02-13020-412 (1 011\$)- services juridiques (Administration), au compte no. 02-62900-411- honoraires professionnels développement (Aménagement, urbanisme et zonage).

**17.03.059**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTE 2016**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 151 139 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**17.03.060**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphanie désire poursuivre des travaux dans le cadre du programme « Amélioration du réseau routier municipal » en mettant l'accent sur le rang 1, le Chemin du Bras, le rang 2, le rang 3, le rang 4, la Route des Sauvages et le pont à la sortie Ouest du village ainsi que le pont sur le rang 3 ouest ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier de la Municipalité de Saint-Épiphanie compte plus de 66 kilomètres de chemin ce qui en fait un réseau lourd à supporter pour un bassin de population d'environ 836 habitants ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Épiphanie désire rester le maître d'œuvre dans le cadre de ces travaux de réfection ;

**ATTENDU QUE** monsieur le député Jean D'Amours, lors de la rencontre tenue à son bureau le 15 décembre 2015, s'est prononcé sur la possibilité d'offrir un montant plus important que d'habitude, de l'ordre de 80 000 \$, en raison des différents travaux de voirie nécessaires et de la baisse de la péréquation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie soumette une demande d'aide financière auprès du député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, de plus de 80 000 \$, pour concrétiser un maximum de

travaux sur le rang 1, le Chemin du Bras, le rang 2, le rang 3, le rang 4, la Route des Sauvages et le pont à la sortie Ouest du village ainsi que le pont du rang 3 ouest.

#### **17.03.061**

#### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 16.12.315**

**ATTENDU** la reddition de comptes des travaux 2016-2017 (rechargement d'une partie du rang 1 et rechargement d'une partie du Chemin du Bras) acceptée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier ;

**ATTENDU QU'**une partie de ces travaux peut être financée par la subvention accordée par monsieur le député Jean D'Amour au lieu du Fonds sur les carrières et les sablières ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité de modifier la résolution no. 16.12.315 en précisant ce qui suit :

Plutôt que de financer les rechargements du rang 1 (9 680 \$) et du Chemin du Bras (17 538 \$) par le Fonds sur les carrières et les sablières, il est plutôt décidé d'en financer 7 218 \$ par le Fonds sur les carrières et sablières et 20 000 \$ grâce à la subvention accordée par monsieur le député Jean D'Amour.

#### **INCENDIE**

#### **17.03.062**

#### **RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

La trésorière adjointe, madame Nadia Bérubé, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de février 2017.

#### **17.03.063**

#### **OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT DES LUMIÈRES POUR LA NOUVELLE UNITÉ D'URGENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat des lumières pour la nouvelle unité d'urgence auprès du fournisseur Macpek inc. de Rivière-du-Loup, au coût de 6 066,27 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission no. 1. La somme sera prélevée à même le surplus accumulé non affecté.

#### **17.03.064**

#### **OCTROI DU CONTRAT DE FINITION INTÉRIEURE DU FOURGON DE LA NOUVELLE UNITÉ D'URGENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de finition intérieure de la nouvelle unité d'urgence, pièces et main-d'œuvre, incluant le filage, à l'entreprise Mécanique et soudure CRC inc. pour un montant de 3 958,86, plus les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission. La somme sera prélevée à même le surplus accumulé non affecté.

#### **17.03.065**

#### **ACHAT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE POUR LA NOUVELLE UNITÉ D'URGENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un système de chauffage pour la nouvelle unité d'urgence, auprès de l'entreprise Carrosserie Mécanique GS inc. pour un montant de 3 007

\$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission no. 288. La somme sera prélevée à même le surplus accumulé non affecté.

#### **17.03.066**

#### **OCTROI DU CONTRAT DE LETTRAGE POUR LA NOUVELLE UNITÉ D'URGENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de lettrage de la nouvelle unité d'urgence à l'entreprise Yvan Robichaud, lettrage, pour un montant de 895 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans sa soumission du 6 février 2017. La somme sera prélevée à même le surplus accumulé non affecté.

#### **URBANISME**

#### **17.03.067**

#### **OCTROI DU MANDAT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une réponse positive de la part de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour agrandir son périmètre urbain ;

**ATTENDU QUE** cette demande concerne le parc (terrain de balle molle et patinoire), un terrain situé au nord-est du parc de la Municipalité ainsi qu'une partie de la rue Sirois et de la rue Deschênes est ;

**ATTENDU QUE** pour régulariser le nouveau périmètre urbain, il est essentiel de modifier le règlement de zonage en conséquence ;

**ATTENDU QUE** le Service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup offre ce service spécialisé à un tarif abordable ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé à l'unanimité à la Municipalité, lors de sa réunion du 22 février 2017, de procéder au changement du règlement de zonage en conséquence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de modification du règlement de zonage au Service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, pour un montant variant entre 500 \$ et 800 \$.

#### **17.03.68**

#### **OCTROI DU CONTRAT DE DESCRIPTION TECHNIQUE POUR L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une réponse positive de la part de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour agrandir son périmètre urbain ;

**ATTENDU QUE** cette demande concerne le parc (terrain de balle molle et patinoire), un terrain situé au nord-est du parc de la Municipalité ainsi qu'une partie de la rue Sirois et de la rue Deschênes est ;

**ATTENDU QUE** pour régulariser le nouveau périmètre urbain, il est essentiel de modifier le règlement de zonage en conséquence et de faire faire une description technique de l'agrandissement par un arpenteur-géomètre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à monsieur Éric Royer, arpenteur-géomètre, de lui soumettre une proposition de prix pour ce mandat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et

résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de description technique de l'agrandissement à monsieur Éric Royer, arpenteur-géomètre, pour un montant de 1 530 \$, plus les taxes applicables et les frais de déboursés s'il y a lieu, tel que décrit dans sa lettre du 1<sup>er</sup> mars 2017.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **17.03.69**

#### **OCTROI DU CONTRAT DE RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit finaliser les priorités 1 (installation d'eau potable et usée), 2 (études) et 3 (renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout) du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018, avant de pouvoir entamer la priorité 4 (voirie) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit faire réaliser un plan d'intervention par une firme d'ingénieurs pour évaluer l'état de ses conduites d'eau potable et d'égout ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à la firme LER inc. de lui faire une soumission en ce sens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat de préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, à la firme LER inc., pour un montant total de 16 382,50 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans son offre de services datée du 3 mars 2017. Les sommes seront puisées à même la TECQ 2014-2018.

### **17.03.070**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 45.

### **17.03.071**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 51.

---

Renald Côté, maire

---

Nadia Bérubé, trésorière-adjointe